

**COMMUNE
D'ENNEVELIN**
Département du Nord
Canton de Templeuve
Arrondissement de Lille

N° 2026/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL d'ENNEVELIN**

Date de Convocation

19/01/2026

Date d'Affichage

21/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Eric LAUWAGIE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE

Absent ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD, Aurore PENNORS

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Anne DAMIE

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 11

Votants 15

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a retenu au titre de son dispositif 2026 comme opération éligible les travaux et aménagements concernant les restaurants scolaires, et ce avec un taux de participation pouvant aller jusqu'à 40% du montant HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune réfléchit depuis des années à optimiser le fonctionnement de son restaurant scolaire afin notamment d'y réduire le bruit, qui perturbe énormément le quotidien des élèves et des agents de restauration. La commission école a pris à cœur le sujet et après la visite d'autres sites, il apparaît que sans travaux structurels majeurs, la mise en place d'un mobilier de self et le changement de l'organisation des services pourraient solutionner grandement le problème. A ce mobilier seraient adjoint le remplacement des panneaux acoustiques, qui aujourd'hui n'ont plus aucune efficacité, et l'acquisition de fours de remise en température.

Le budget total de cette opération d'amélioration de notre restaurant scolaire s'élèverait ainsi à 47 760,18 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal l'autorise à l'unanimité à déposer ce dossier au titre de la DETR 2026 demandant une subvention à hauteur de 40 % du coût HT des travaux éligibles soit 19 104,07 €. Le plan de financement suivant est adopté :

OBJET :

**Demande de subvention
au titre de la DETR
2026**

Dépenses :		Recettes :	
Panneaux acoustiques	12 184,00 €	DETR (40 % du HT)	19 104,07 €
Mobilier de self	25 991,18 €	Autofinancement (60% du HT)	28 656,11 €
Fours de remise en température	9 585,00 €		
Total des dépenses HT	47 760,18 €		
TVA	9 552,04 €	Autofinancement de la TVA	9 552,04 €
Coût du projet TTC :	57 312,22 €	Total des recettes	57 312,22 €

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 27 janvier 2026

Le Maire,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance
Anne DAMIE